



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1486

Demande d'application d'une gratuité partielle dans le cadre de la redevance d'occupation de locaux mis à la disposition de l'Office des Sports de Lyon sis 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e

Direction des Sports

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1486 - DEMANDE D'APPLICATION D'UNE GRATUITE PARTIELLE DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DE LOCAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'OFFICE DES SPORTS DE LYON SIS 419 AVENUE JEAN JAURES A LYON 7E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment situé dans la Plaine des Jeux de Gerland, 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 07032, sur une parcelle cadastrée CL4, appartenant à son domaine public.

L'Association « Office des Sports de Lyon » (O.S.L.) a pour vocation de travailler avec le monde sportif et la municipalité avec trois missions principales :

- assurer une véritable concertation ayant pour objectif de faciliter la pratique sportive au sein des clubs en offrant à ceux-ci une palette de services, notamment information, communication et logistique ;
- aider les associations sportives lyonnaises qui développent des actions significatives auprès des jeunes ;
- émettre des propositions sur les critères d'affectation des subventions municipales entre les différentes activités ou organismes sportifs.

Afin d'assurer le développement de la vie associative entre les différentes associations adhérentes, la Ville de Lyon met à disposition de l'O.S.L. les locaux susmentionnés d'une surface totale de 632 m² :

- un ensemble de bureaux, salle de réunion et locaux annexes au 1^{er} étage ;
- un ensemble de diverses salles de réunion au rez-de-chaussée ;
- des locaux de rangement au sous-sol.

Il occupera ceux-ci de manière exclusive et pour servir de siège social. Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation temporaire aux conditions ci-après :

La valeur locative annuelle estimée pour les locaux mis à disposition est de 50 815 €. Néanmoins, compte tenu de l'activité de l'association motivée par l'intérêt général et le développement du sport lyonnais, il vous est proposé d'agréer une demande de gratuité partielle s'élevant à 42 815 €, la mise à disposition étant effectivement consentie moyennant une redevance annuelle de 8 000 €.

Concernant les fluides, communs à plusieurs entités, la Ville de Lyon refacturera à l'O.S.L. un montant calculé sur la base d'une surface mise à

disposition de 632 m² pour une surface totale de 869 m², soit 73 % des dépenses totales.

L'O.S.L. est autorisé à mettre les locaux de réunion du rez-de-chaussée à la disposition ponctuelle des associations adhérentes pour des réunions, assemblées générales, ces occupations devant être conformes à l'objet de l'association.

L'O.S.L. est autorisé à demander aux bénéficiaires de cette mise à disposition une contribution permettant uniquement de couvrir les frais engendrés par la consommation des fluides divers (chauffage, électricité etc.).

Cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans, sera prorogable par tacite reconduction par période de trois ans dans la limite d'une durée de neuf ans (soit deux reconductions possibles) et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Office des Sports de Lyon, concernant la gratuité partielle de la redevance d'occupation des locaux mis à disposition 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT